

**Conseil de l'Environnement**

Boulevard Bischoffsheim 26 – 1000 Bruxelles

☎ : 02/205.68.68

🌐 : [www.brupartners.brussels/fr/conseil-de-lenvironnement](http://www.brupartners.brussels/fr/conseil-de-lenvironnement)

✉ : [brupartners@brupartners.brussels](mailto:brupartners@brupartners.brussels)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LE CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT APPELLE BRUXELLES À FREINER LA COURSE AUX VOITURES TOUJOURS PLUS LOURDES

**Bruxelles, Belgique - le 15-06-2026** : Alors que la masse moyenne des voitures neuves immatriculées à Bruxelles a augmenté de près de 50 % en vingt ans, le Conseil de l'Environnement estime qu'il est temps d'agir. Dans un avis d'initiative adopté à l'issue d'un travail approfondi, le Conseil appelle la Région de Bruxelles-Capitale à se doter d'une stratégie cohérente visant à réduire progressivement la masse des véhicules particuliers. À la clé : des bénéfices pour le climat, la qualité de l'air, la sécurité routière, l'espace public et les finances publiques.

#### Des véhicules plus lourds, des impacts plus importants

L'augmentation constante de la masse des véhicules constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour Bruxelles. En 2023, plus de la moitié des nouvelles immatriculations dans la Région concernaient des SUV, tandis que la masse moyenne des voitures nouvellement immatriculées atteignait 1.681 kg.

Pour le Conseil, cette évolution n'est pas anodine. Des véhicules plus lourds nécessitent davantage de matières premières pour leur fabrication, consomment plus d'énergie lors de leur utilisation, génèrent plus d'émissions liées à l'usure des pneus et abiment davantage les infrastructures. Ils occupent également davantage d'espace dans une Région ville déjà confrontée à une forte pression sur son espace public.

Cette tendance apparaît d'autant plus préoccupante que les objectifs climatiques régionaux exigent une réduction rapide des émissions liées au transport, qui représentent aujourd'hui environ un quart des émissions directes de gaz à effet de serre de la Région.

#### Un enjeu de sécurité et de santé publique

Au-delà de leur impact environnemental, les véhicules les plus lourds présentent également des risques accrus pour la sécurité routière. Les études examinées par le Conseil montrent qu'une augmentation de 300 kg du poids d'un véhicule accroît significativement la gravité des blessures en cas de collision, en particulier pour les usagers les plus vulnérables tels que les piétons et les cyclistes.

La question est également sanitaire. Même dans un contexte d'électrification croissante du parc automobile, le poids des véhicules continue d'influencer les émissions de particules fines issues de l'usure des pneus, des freins et de la chaussée. Réduire la masse moyenne des véhicules constitue donc un levier concret pour améliorer la qualité de l'air et limiter l'exposition des Bruxellois à des polluants responsables de centaines de décès prématurés chaque année.

## Fiscalité, stationnement et accès au territoire : des leviers à activer

Pour inverser cette tendance, le Conseil recommande la mise en place d'un ensemble cohérent de mesures progressives et proportionnées. Parmi les pistes avancées figurent une modulation des tarifs de stationnement en fonction du poids des véhicules, une réforme de la fiscalité automobile intégrant davantage la masse des véhicules, ainsi que la mise en œuvre d'un dispositif limitant progressivement la circulation des voitures les plus lourdes sur le territoire régional.

Le Conseil souligne à cet égard l'intérêt d'articuler cette future approche avec la Low Emission Zone existante et avec la future zone « Light and Safe » (LISA) annoncée dans la Déclaration de Politique Régionale. L'objectif n'est pas de pénaliser les déplacements indispensables, mais d'orienter progressivement les choix vers des véhicules mieux adaptés au contexte urbain bruxellois.

## Une transition à accompagner de manière juste et pragmatique

Le Conseil insiste sur la nécessité d'intégrer des mécanismes d'accompagnement social et des régimes d'exemption pour les situations particulières. Les familles nombreuses, les personnes à mobilité réduite, certains professionnels ou encore les services d'intérêt collectif devront bénéficier de dispositifs adaptés.

Le Conseil identifie également les flottes d'entreprise comme un levier prioritaire d'action. Les voitures de société parcourant en moyenne près de deux fois plus de kilomètres que les véhicules privés, leur évolution vers des modèles plus légers pourrait produire des effets rapides et significatifs.

Enfin, le Conseil recommande la mise en place d'une gouvernance associant les parties prenantes ainsi qu'un mécanisme d'évaluation permettant de mesurer les effets des mesures adoptées sur la mobilité, les émissions, la sécurité routière et leur impact social.

**Par cet avis, le Conseil invite la Région de Bruxelles-Capitale à engager une réflexion ambitieuse sur la place et les caractéristiques des véhicules en ville. Réduire leur masse apparaît aujourd'hui comme un levier efficace et porteur de nombreux bénéfices pour l'ensemble des Bruxellois.**

Tous ces éléments sont à découvrir dans [l'avis d'initiative](#) du Conseil de l'Environnement.

Le **Conseil de l'Environnement** est un organe consultatif régional à Bruxelles, compétent en matière d'environnement. Il a pour mission d'**émouvoir**, d'initiative ou à la demande du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ou d'autres instances, **un avis motivé sur toute matière de compétence régionale ayant trait à l'environnement** au sens large. Il est composé d'**une grande diversité d'acteurs** représentant l'ensemble de la société.

### Contact Présidence du Conseil

Serge KEMPENEERS (Président)

✉ [sergekempeneers@hotmail.com](mailto:sergekempeneers@hotmail.com)

☎ 0497/59.94.00

Jan HAEMERS (Vice-Président)

✉ [jan.haemers@haemers-tech.com](mailto:jan.haemers@haemers-tech.com)

☎ 0486/77.76.91

### Contact dossier

Bastien FIEVET

✉ [bastien.fievet@cerbc.brussels](mailto:bastien.fievet@cerbc.brussels)

☎ 02/205.68.72

Clémence BECKER

✉ [clemence.becker@cerbc.brussels](mailto:clemence.becker@cerbc.brussels)

☎ 02/205.68.83